



MODE D'EMPLOI **SELF-MUT-PLUS**

Fédération des mutualités socialistes du Brabant



Introduction

Grâce aux bornes interactives « Self-Mut-Plus », fini les files d'attente aux guichets. Également accessibles en dehors des heures d'ouverture de nos bureaux, ces bornes vous permettent de consulter ou d'obtenir immédiatement :

- des vignettes d'identification (roses) ;*
- un document pour un séjour à l'étranger ;*
- la mise à jour de votre carte de membre et de votre carte SIS ;*
- certaines attestations (attestation d'appartenance au régime VIPO, attestation pour habitations sociales, etc.) ;*
- divers renseignements : médecins et pharmaciens de garde, etc. ;*
- votre dossier personnel (assurabilité, données d'identification, demande médecin-conseil, paiements soins de santé et d'indemnités d'incapacité de travail, etc.).*

Cette brochure a été conçue pour vous donner le mode d'emploi des bornes « Self-Mut-Plus ». Mais, bien entendu, la meilleure façon de se familiariser avec ce service interactif, c'est de l'utiliser...

Mode d'emploi Self-Mut-Plus

Guide d'information édité par la Fédération des mutualités socialistes du Brabant

Editeur responsable : Michel Michiels, **rédaction :** service infocom, **photos :** © Jacky Delorme, **conception et mise en page :** Mordicus, **tirage :** 8.000 exemplaires, **édition :** octobre 2006

Contact rédaction : infocom@fmsb.be



TABLE DES MATIÈRES

page 5

Conditions d'accès

page 6

Mode d'emploi

page 8

Services disponibles

page 10

Exemples

page 11

Où trouver les bornes Self-Mut-Plus ?

CONDITIONS D'ACCÈS



Introduction du code secret

Pour accéder à certains types d'informations à caractère personnel, vous devez introduire un code secret*. L'introduction du code secret ne doit être effectuée qu'une fois par session.

Le code secret vous a été délivré par courrier peu de temps après votre affiliation à notre mutualité.

Vous avez **trois tentatives** pour introduire votre code secret. Au-delà, la carte est confisquée. Pour la récupérer, adressez-vous aux guichets du bureau dans lequel la carte a été confisquée.

+ + + + + + + + + + +

Vous ne possédez pas ou plus de code secret ?

Rendez-vous dans un de nos bureaux et vous l'obtiendrez immédiatement. Vous pouvez également le demander en téléphonant au 02 506 96 11, il vous sera envoyé par la poste.

+ + + + + + + + + + +

Comment changer votre code secret ?

Pour changer votre code secret, pressez sur le bouton « Modifier mon code secret » qui se trouve sur la page d'accueil et suivez les instructions.

+ + + + + + + + + + +

*Ce code vous permet également d'accéder à Phone Mut (02 502 56 00). Il s'agit d'un service qui vous permet d'effectuer vos principales opérations mutualistes par téléphone.



SERVICES DISPONIBLES

Voici un aperçu des fonctionnalités mises à votre disposition sur les bornes « Self-Mut-Plus »

Demande de documents

Ce bouton vous permet de commander ou d'imprimer des documents ou des attestations tels que :

- les documents de vacances à l'étranger
- les vignettes d'identification (roses)
- le relevé des soins
- les attestations diverses :
 - attestation intervention majorée
 - attestation habitation sociale
 - attestation cotisation Fonds spécial de réserve
- les demandes d'interventions diverses :
 - pédicure
 - homéopathie
 - vaccin
 - dépistage du cancer du côlon et de la prostate
 - mammographie
 - frottis
 - patch contraceptif
 - diététique
 - tabagisme
 - pilule
 - stérilet
 - fécondation in vitro
 - injection intracytoplasmique de sperme
 - passeport du diabète

- classes vertes, de neige et de mer
- séjour sportif
- club de sport ou fitness

- les enveloppes « port payé par le destinataire »
- le relevé des bons de cotisation

+ + + + + + + + + + + +

Mon dossier personnel

Ce bouton vous permet de nous communiquer ou de consulter des informations telles que :

- mes données d'identification
- mon assurabilité
- mon décompte soins de santé
- mes demandes au médecin-conseil
- mes indemnités d'incapacité de travail
- les données de la carte SIS
- la date de reprise du travail/chômage

→ mes adresses
Remarque: cette option n'est présentée que si un des membres du ménage a plus d'une adresse.

+ + + + + + + + + + + +

SERVICES DISPONIBLES



Renseignements utiles

Cette option reprend :

- une liste des principaux services de secours (SOS médecins, prévention suicide, etc.)
- une liste de services communaux (coordonnées et horaire de l'administration communale, des crèches, de la Poste, du CPAS, etc.)

+ + + + + + + + + + + +

Modifier mon code secret

Ce bouton vous permet de modifier votre mot de passe et de vous assurer ainsi de la confidentialité de vos données personnelles.

+ + + + + + + + + + + +

Si vous souhaitez de plus amples informations sur les possibilités offertes par « Self-Mut-Plus », contactez-nous au 02 506 96 11.



EXEMPLE PRATIQUE

Comme vous allez le constater, avec « Self-Mut-Plus », tout est facile et rapide. Prenons un exemple. Vous désirez obtenir des vignettes d'identification (roses) ? Suivez le guide...

Demande de vignettes d'identification (roses)

Etape 1

Pressez sur «Demande de documents» qui se trouve à la page d'accueil.



Etape 2

Dans le menu qui vous est proposé, pressez sur «Vignettes d'identification ».



Etape 3

L'écran suivant vous indique pour qui sont demandées les vignettes d'identification.



Si plusieurs personnes sont inscrites sur le même compte mutualiste, vous pouvez choisir d'imprimer les vignettes d'identification pour toutes les personnes du ménage ou pour une seule de celles-ci.

Etape 4

Pressez sur «Imprimer» pour lancer l'impression du document.



Etape 5

Réception du document.

+ + + + + + + + + + +

OÙ TROUVER LES BORNES INTERACTIVES « SELF-MUT-PLUS » ?



ACCESSIBLES DE 7 À 21H (7J/7)

- Aarschot : Bogaardenstraat 25
- Anderlecht : Cours Saint-Guidon 13
- Bruxelles : Rue du Midi 111
- Diest : Grote Markt 31
- Etterbeek : Chaussée de Wavre 706
- Forest : Chaussée de Bruxelles 51
- Haacht : Stationsstraat 26
- Hal : Molenborre 15
- Louvain : Mechelsestraat 70/72
- Liedekerke : Stationstraat 1
- Molenbeek : Chaussée de Gand 122
- Tirlemont : Grote Markt 42/1
- Vilvorde : Grote Markt 1



ACCESSIBLES UNIQUEMENT DURANT LES HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX

- Anderlecht : Chaussée de Mons 805
- Anderlecht : Chaussée de Ninove 424*
- Anderlecht : Square Albert I^{er} 17
- Asse : Stationsstraat 9*
- Berchem-Sainte-Agathe : Chaussée de Gand 1160*
- Bruxelles : Rue du Midi 111
- Evere : Place De Paduwa 2*
- Evere : Rue G.Kurth 89*
- Forest : Rue de Fierlant 21*
- Ixelles : Chaussée de Vleurgat 19
- Jette : Rue L. Théodor 250*
- Jette : Rue P. Timmermans 1
- Koekelberg : Rue de l'Eglise Sainte-Anne 46*
- Laeken : Avenue Houba de Strooper 274*
- Laeken : Rue Fransman 12
- Molenbeek : Chaussée de Gand 432*
- Molenbeek : Chaussée de Gand 85 (Centre Médical César De Paep)*
- Saint-Gilles : Avenue Brugmann 19*
- Saint-Gilles : Chaussée de Waterloo 132
- Saint-Josse-ten-Noode : Chaussée de Louvain 90
- Schaerbeek : Avenue Foch 57*
- Schaerbeek : Avenue Huart Hamoir 166*
- Schaerbeek : Rue Lambiotte 136*
- Uccle : Chaussée d'Alseberg 736
- Zaventem : Stationsstraat 113

*Début 2007

www.fmsb.be

02 506 96 11

Ce document n'a qu'une valeur informative. L'éditeur ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs.